



Droit aux grand parents

Par **Zinaaaa**, le **01/12/2020 à 19:37**

Par un courrier convocation tribunal Je viens d'apprendre que mon fils de 26ans était papa d'un garçon de 8ans qui a été abandonné à la naissance par le père et la mère

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **youris**, le **01/12/2020 à 20:22**

Quelle est votre question ?

les grands parents n'ont aucun droit vis à vis de leurs petits enfants.

il faudrait savoir si c'est un véritable abandon d'enfant prévu par l'article 227-17 du code pénal ou la déclaration judiciaire de délaissement parental prévue par les articles 381-1 et 381-2 du code civil.